



## Une nouvelle voix, un nouveau visage!

Depuis le 10 mai dernier, une voix s'est ajoutée à l'équipe du service de transport de la MRC de D'Autray. À la suite du départ de madame Saint-Louis, qui nous a quitté pour relever d'autres défis, Mme Audrey Rainville occupe désormais le poste d'agente administrative.

Ouvrant dans le domaine du service à la clientèle depuis de nombreuses années, elle saura contribuer au succès de notre organisation. Bienvenue à notre nouvelle collègue!

### ACCESSIBILITÉ - NOMBRE DE MARCHES ACCEPTABLES



#### Un maximum de 5 marches

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, le nombre de marches qu'un transporteur peut monter pour porter assistance à un client en transport adapté a été fixé à un maximum de 5. Une aide sur place est à prévoir si ce nombre est excédé.

[Lire la suite au verso](#)

### MANIPULATION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS



#### Nouvelle politique en vigueur

Les transporteurs sont désormais autorisés à prendre en charge la manoeuvre des aides à la mobilité motorisées.

[Lire la suite au verso](#)



#### HORAIRE D'ÉTÉ

Du 1<sup>er</sup> mai au 27 octobre 2017, nous adoptons dorénavant l'horaire d'été.

Les heures d'ouverture du service de transport seront les suivantes :

Du lundi au jeudi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

#### ATTENTION!

#### Horaire de réservation

Du lundi au jeudi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h ainsi que le vendredi de 7 h 30 à 10 h.



#### DÉMÉNAGEMENT

La saison des déménagements est à nos portes...

Saviez-vous qu'en cas de déménagement à l'extérieur de notre territoire, le transfert de votre dossier au transport adapté de votre nouvelle région peut prendre plusieurs semaines?

Voilà pourquoi il est important d'aviser le Service de transport à l'avance de la date de votre déménagement et de vos nouvelles coordonnées. Vous éviterez ainsi des contretemps en arrivant dans votre nouvelle demeure.

Si vous déménagez sur notre territoire, vous pouvez aussi nous aviser quelques jours ou semaines à l'avance afin d'éviter des oublis. De cette façon, vos coordonnées seront à jour et vous aurez l'esprit tranquille.

Bon déménagement!



153, rue Saint-Gabriel  
Ville de Saint-Gabriel  
(Québec) J0K 2N0

**1 877 835-9711**

## BULLETIN D'INFORMATION | JUIN 2017

### ACCESSIBILITÉ - NOMBRE DE MARCHES ACCEPTABLES



Depuis le 1<sup>er</sup> mai, le nombre de marches qu'un transporteur peut monter pour porter assistance à un client en transport adapté a été fixé à un maximum de 5. Si pour accéder à votre résidence ou lieu de destination, il y a plus de 5 marches, vous devrez prévoir une aide sur place pour les franchir.

Si vous êtes en fauteuil roulant, votre lieu de résidence ou lieu de destination doit être muni d'une rampe d'accès ou d'un ascenseur car le chauffeur ne peut franchir aucune marche avec vous dans le fauteuil.

### TRANSPORTS MÉDICAUX (MONTRÉAL, TROIS-RIVIÈRES, LOUISEVILLE ET CH. PIERRE-LE GARDEUR)

À la suite de nombreuses demandes, votre service de transport adapté a décidé de modifier son offre de service pour les transports médicaux vers Montréal, Trois-Rivières, Louiseville et le C.H. Pierre-Le Gardeur.

En effet, vous pouvez maintenant vous rendre à ces destinations pour n'importe quel rendez-vous médical couvert par la carte soleil, et ce du lundi au vendredi! Malheureusement, le service n'est plus disponible les samedis et dimanches.

N'hésitez plus et communiquez avec nous dès maintenant pour votre réservation!



### MANIPULATION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS



Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, les chauffeurs sont autorisés à prendre en charge la manœuvre des aides à la mobilité motorisées sur la rampe et à l'intérieur des taxis adaptés. Cette politique est autant valable pour les fauteuils motorisés que les triporteurs ou quadriporteurs. Le client qui refuse ne pourra malheureusement pas utiliser notre service.

### LAISSEZ-PASSER TOUT-ALLER

Vous habitez à Lavaltrie, Berthierville ou Ville de Saint-Gabriel et vous avez à vous déplacer régulièrement au sein de votre municipalité?

Le laissez-passer Tout-Aller est pour vous!

En effet, pour seulement 60 \$ par mois, ce laissez-passer vous donne droit à un nombre illimité de transports à l'intérieur de ces municipalités. Faites vos courses, allez travailler, prenez l'autobus et visitez vos amis!

